

PRÉFET DES ARDENNES

Charleville Mézières, le 22 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2019 / 2020

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2019 / 2020.

D'un montant annuel de 2000 €, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Les candidats se préparant seuls sont éligibles à ce dispositif sous réserve d'être inscrit à une formation à distance dans un organisme proposant des cours de préparation aux concours administratifs. Ils annexeront obligatoirement à leur dossier la charte de tutorat dûment signée par le demandeur et le tuteur encadrant les obligations respectives de chacun.

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes étant domiciliées et/ou ayant été scolarisées en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale.

Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux.

Désormais, la demande de bénéfice de l'allocation pour la diversité s'effectue **obligatoirement en ligne**, à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>

Aucun dossier papier ne peut être accepté.

La date limite de candidature est fixée au 15 septembre 2019, à minuit.